

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ET

LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

23 juin 2010

Présentation

Les références au cadre légal et réglementaire

La convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire des Phares est conclue dans le cadre des dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique et des règlements applicables à la commission scolaire.

Ainsi, le ministère et la commission scolaire conviennent des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire.

La convention de partenariat de la Commission scolaire des Phares porte notamment sur :

- Les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre;
- Les principaux moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par celle-ci.

La signature de la convention de partenariat scelle un partenariat stratégique entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire des Phares qui devrait faciliter l'atteinte des buts fixés.

Le but de la convention de partenariat

La convention de partenariat constitue la pièce maîtresse d'un nouveau mode de gestion instauré entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire.

Ce nouveau mode de gouvernance est une occasion unique de créer, entre le ministère et la commission scolaire, des alliances et de mobiliser tous les intervenants sur des orientations communes, des cibles à atteindre, des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux, une reddition de compte transparente et surtout, de positionner clairement le ministère et la commission scolaire au service de l'élève.

Cette convention de partenariat permet ainsi à la Commission scolaire d'affirmer publiquement ce qu'elle entend faire pour assurer la réussite du plus grand nombre de ses élèves.

Elle sera complétée par des conventions de gestion et de réussite éducative conclues entre la commission scolaire et chaque établissement, dans un même souci de cohérence et de complémentarité.

Contexte général de la Commission scolaire des Phares

Située dans la région du Bas-Saint-Laurent, la Commission scolaire des Phares dessert un vaste territoire comprenant deux municipalités régionales de comté (MRC) : La Mitis et Rimouski-Neigette. On peut estimer la superficie totale à environ 5 000 km². Le territoire comprend deux noyaux urbains relativement peuplés, Rimouski et Mont-Joli, et plusieurs municipalités rurales de population moins nombreuse.

En référence à la clientèle 2009-2010, la Commission scolaire offre des services éducatifs à plus de 11 400 élèves jeunes et adultes. Sa réalité géographique amène la Commission scolaire des Phares à desservir une école secondaire de près de 2 000 élèves et, à l'opposé, une petite école secondaire de 33 élèves. Au primaire, l'école la plus peuplée accueille 489 élèves et la plus petite école 16 élèves. Ceci représente un défi d'équité et de qualité de services à tous.

L'ensemble du territoire de la commission scolaire connaît une diversité au niveau socio-économique. En référence aux données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'indice de milieu socio-économique (avril 2008), un certain nombre d'écoles de milieu urbain se retrouvent avec des indices 1, 2 ou 3, indices témoignant d'un milieu favorisé. Par contre, plusieurs écoles rurales et, qui plus est de petites tailles, se retrouvent avec des indices 8, 9 ou 10, démontrant un plus grand niveau de défavorisation. Sur ce point, notons que la Commission scolaire des Phares a quatre écoles reconnues dans le cadre de la Stratégie d'Intervention Agir autrement : les écoles du Mistral, des Hauts-Plateaux, des Cheminots et du Portage. L'aspect socio-économique représente également un défi d'équité et de qualité de services à tous.

La Commission scolaire des Phares a connu une décroissance de clientèle de 11,2% de 2004-2005 à 2009-2010. Cette décroissance se poursuit encore de 3,6% d'ici 2014-2015. De là, il est prévu une augmentation de 7,2% jusqu'en 2019-2020.

Lors de la rentrée scolaire 2009-2010, la Commission scolaire des Phares a fait le lancement officiel de son Plan stratégique 2009-2014, *Un phare vers la réussite!* Le contexte du plan stratégique fait état de l'évolution de la réussite des élèves au regard de la diplomation et la qualification, de la persévérance scolaire, des résultats en français langue maternelle et en anglais langue seconde ainsi que de la situation de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. À l'exception de l'anglais langue seconde, la situation des élèves de la Commission scolaire des Phares est avantageuse en comparaison de l'ensemble du Québec. L'annexe 1 fournit des informations pertinentes à ce sujet.

Le contexte spécifique de la convention de partenariat reprendra, pour chaque but concerné, les éléments les plus pertinents à l'analyse diagnostique afin de dégager, en comparaison aux éléments de force, les éléments à améliorer.

Également, le contexte du plan stratégique 2009-2014 fait référence à différents services éducatifs offerts aux élèves et au soutien offert aux établissements.

Le contexte a conduit à la formulation de trois orientations stratégiques :

Orientation 1 : Accroître la réussite de tous les élèves, jeunes et adultes, en tenant compte des besoins et des capacités de chacun.

Orientation 2 : Promouvoir une philosophie de gestion favorisant l'implication et le développement professionnel de tout le personnel

Orientation 3 : Accroître la communication et le partenariat école, famille et communauté

Ces trois orientations sont déployées en fonction d'axes d'intervention, chacun précisant des objectifs, des voies d'action et des indicateurs de réalisation.

Le plan stratégique se veut complet et il est axé entièrement sur une meilleure réussite des élèves jeunes et adultes.

Ainsi, la convention de partenariat y réfère directement, et particulièrement à l'orientation 1, pour chacun des buts développés, en précisant davantage certains éléments de contexte et en raffinant les objectifs à atteindre.

Les moyens privilégiés ont été choisis parmi les voies d'action du plan stratégique 2009-2014 et parmi les actions prévues au plan d'action en français 2008-2011, au plan d'action 2010-2011 du comité classement/passage et du plan d'action 2009-2010 du comité jeunes, adultes, FP.

N. B. Les éléments à améliorer ne seront pas tous traités dans les moyens à la 1^{re} année de la convention.

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.

Analyse diagnostique de la Commission scolaire

1.0 La diplomation ou la qualification après 7 ans

En référence aux publications du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport présentant les résultats aux épreuves uniques et la diplomation après 7 ans, on constate un taux moyen de diplomation ou de qualification de 75,5% pour les cohortes de 1999 à 2001. Ce taux est de 66,1% pour les garçons et de 85,5% pour les filles et ce, pour les mêmes années de référence. (Annexe 1, Tableau A)

Une analyse des taux de diplomation ou de qualification après 7 ans nous indique que, de ce taux moyen de 75,5%, 67,6% l'ont été en formation générale des jeunes, 6,6% à la formation générale des adultes et 1,3% à la formation professionnelle. De plus, on constate une augmentation de la diplomation ou de la qualification à la formation générale des adultes pour les cohortes de 1999 à 2001 : de 4,2% pour la cohorte de 1999 à 8,0% pour la cohorte de 2001 (Annexe 1, Tableau B). Également, le Tableau C de l'annexe 1 nous indique une augmentation de la diplomation ou de la qualification des garçons en formation générale des adultes pour ces mêmes cohortes : de 3,1% pour la cohorte de 1999 à 9,8% pour la cohorte de 2001.

Éléments de force

- La diplomation ou la qualification après 7 ans à la Commission scolaire des Phares se situe en moyenne à 75,5% pour les 3 dernières cohortes soient celles de 1999, 2000 et 2001. Le taux est toujours supérieur à celui du Québec pour une moyenne de 3,7%.

Éléments à améliorer

- Le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans varie peu malgré une légère augmentation de 0,8% pour les 3 dernières cohortes. Si on y additionne les cohortes depuis 1991, la moyenne des taux de diplomation après 7 ans est de 74,9%.
- Bien que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans soit de 75,5% pour les cohortes de 1999 à 2001, seulement 1,3% des élèves de ces trois cohortes se diplôment en formation professionnelle comparativement à 2,2% pour le Québec.
- Malgré une augmentation de la diplomation ou de la qualification après 7 ans pour les cohortes de 1999, 2000 et 2001, le taux reste toujours plus bas chez les garçons.

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu	
			Départ	11-12
1.0 La diplomation ou la qualification				
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans.	Taux de diplomation ou de qualification au secondaire après 7 ans.	80%*	75,5%	77,0%
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans.	Taux de diplomation en formation professionnelle après 7 ans.	2,5%	1,3%	1,7%
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans chez les garçons.	Taux de diplomation ou de qualification des garçons au secondaire après 7 ans.	75%	66,1%	71,0%

*Le MELS nous fixe une cible de 85% en 2020.

Note : Les objectifs réfèrent aux Tableaux A et B de l'annexe 1

2.0 La persévérance scolaire en FGJ

Les indicateurs nationaux de réussite 2007-2008, publiés en mars 2010, nous indiquent le taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification. Ceci est un premier indice de la persévérance de nos élèves. Ce taux est en moyenne de 81,7% pour les années 2004-2005 à 2007-2008. Chez les garçons, le taux moyen est de 74,8% et il est de 88,4% chez les filles. Nous notons cependant une baisse en 2007-2008, tant chez les garçons (70,0%) et les filles (84,1%) que pour les sexes réunis (77,0%). (Annexe 1, Tableau D)

Le portrait des statistiques ministérielles reçues du MELS en octobre 2009 nous éclaire sur la situation du décrochage scolaire. Il nous présente le nombre de décrocheurs pour les années 2003-2004 à 2007-2008. De plus, il nous indique le nombre par sexe. Également, le nombre de décrocheurs est indiqué au 1^{er} cycle et par année du 2^e cycle du secondaire.

Les tableaux E, F et G de l'annexe 1 illustrent ces données en nombre et en proportion. Ces tableaux nous permettent de constater un nombre plus élevé de décrocheurs chez les garçons

(en moyenne 86) que chez les filles (en moyenne 53) pour les années concernées. De plus, on observe des proportions plus grandes au 1^{er} cycle (32,3%) et en 5^e secondaire (28,0%) sur le nombre total moyen de décrocheurs. La proportion est aussi plus grande au 1^{er} cycle pour les garçons (32,5%) et pour les filles (31,0%). Il en est de même en 5^e secondaire : 28,0% pour les garçons et 34,9% pour les filles. Notons que ces proportions sont calculées sur le nombre moyen de décrocheurs par sexe et par cycle ou année concernée.

Par ailleurs, les directions d'établissement, les conseillers et conseillères pédagogiques et le personnel professionnel des services complémentaires constatent l'importance de surveiller les moments de passage d'un ordre d'enseignement à l'autre : du primaire au secondaire, du 1^{er} cycle au 2^e cycle du secondaire, du secteur des jeunes à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. Ces éléments devront apparaître dans les moyens à privilégier pour prévenir le décrochage scolaire.

Éléments de force

- Le taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification est en moyenne de 81,7% pour les années 2004-2005 à 2007-2008 soit une moyenne de 6,7% de plus que le Québec.

Éléments à améliorer

- Une baisse du taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification est notée pour l'année 2007-2008 autant chez les garçons et chez les filles que pour les deux sexes réunis. Ceci est à surveiller.
- Quand on observe le nombre de décrocheurs par année (Tableau E), on constate une proportion plus élevée de décrocheurs au 1^{er} cycle et en 5^e secondaire.
- Également, au regard des Tableaux F et G, trop de décrocheurs sont des garçons.

Objectifs

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu	
			Départ	11-12
2.0 La persévérance scolaire				
Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification.	Taux de sorties annuelles avec diplomation ou qualification	86%	81,7%	84,0%
Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification.	Taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification chez les garçons	80%	74,8%	77,0%
Réduire le nombre total de décrocheurs au secondaire.	Nombre de décrocheurs pour l'ensemble du secondaire.	Moins de 80	123	Moins de 100
Réduire le nombre de décrocheurs chez les garçons au secondaire.	Nombre de garçons décrocheurs au secondaire.	Moins de 50	86	Moins de 70
Réduire le nombre de	Nombre de décrocheurs au	Moins de 20	37	Moins de

décrocheurs au 1 ^{er} cycle du secondaire.	1 ^{er} cycle du secondaire.			30
Réduire le nombre de décrocheurs en 5 ^e secondaire.	Nombre de décrocheurs en 5 ^e secondaire.	Moins de 20	32	Moins de 25

Note : Les objectifs réfèrent aux Tableaux D, E et F de l'annexe 1.

3.0 La persévérance scolaire en FP

L'analyse des taux de diplomation ou de qualification après 7 ans nous indique que, sur le taux moyen de 75,5% pour les trois cohortes de 1999-2000 à 2001-2002, seulement 1,3% de nos élèves se diplôment en formation professionnelle comparativement à 2,2% pour l'ensemble du Québec. (Annexe 1, Tableau B)

En référence aux indicateurs nationaux de réussite 2007-2008 publiés en mars 2010, nous observons le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle, peu importe le programme pour chaque nouvelle cohorte d'une année donnée. La moyenne est de 82,6% sur les trois dernières années disponibles, ce qui représente 5,9% de plus que le Québec pour la même période. (Annexe 1, Tableaux H et I)

Par contre, le pourcentage inverse, le 17,4% qui manque pour atteindre 100%, représente-t-il le décrochage? Les centres de formation Rimouski-Neigette et Mont-Joli – Mitis ont réalisé une étude intitulée *Relance et portrait sociologique de la clientèle en formation professionnelle, année scolaire 2007-2008*. Ce document interne, paru en juin 2009, permet de dégager des données sur les taux de persévérance et d'abandon scolaires et sur les motifs d'abandon. Parmi les motifs d'abandon, notons les cinq principaux sur les vingt énumérés : réorientation, maladie, absences excessives, retour au travail et problèmes financiers. Ces données ont permis d'entreprendre des actions concrètes pour favoriser au maximum la persévérance scolaire des élèves en formation professionnelle. Parmi ces actions, notons la mise en place d'un système d'accompagnement des élèves par les enseignants, la formation du personnel sur l'accompagnement et le soutien du personnel et des élèves par une psycho-éducatrice.

Éléments de force

- La Commission scolaire des Phares diplôme ses élèves en FP peu importe le programme, dans une proportion de plus de 80%.
- Les deux centres de formation professionnelle se sont engagés dans une démarche de suivi et d'accompagnement de sa jeune clientèle afin de favoriser la persévérance scolaire.

Éléments à améliorer

- La diplomation des élèves en FP, peu importe le programme, devra être augmentée.
- La Commission scolaire des Phares et les deux centres de formation professionnelle doivent se fixer des taux de persévérance et de diplomation des élèves en formation professionnelle, tant chez les moins de 20 ans que pour l'ensemble des élèves.

Objectifs

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu	
			Départ	11-12
Accroître l'obtention d'un diplôme en formation professionnelle peu importe le programme.	Taux d'obtention d'un diplôme en FP pour chaque nouvelle cohorte d'une année donnée.	90%	82,6%	85%
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme en FP avant l'âge de 20 ans. Re : Analyse diagnostique au point 1.0	Taux de diplomation en FP après 7 ans.	2,5%	1,3%	1,7%
Accroître le niveau de persévérance scolaire des élèves à l'intérieur de chaque centre de formation.	Pour chaque centre de formation, taux de persévérance des élèves pour chaque nouvelle cohorte d'une année donnée.	À préciser par les centres de formation		

Note : Les objectifs réfèrent au Tableau H de l'annexe 1.

Moyens

Moyens
<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que les écoles et les centres de formation mettront en œuvre, dans leur plan de réussite, des moyens pour intervenir auprès des élèves susceptibles de quitter à un moment ou à un autre de leur parcours scolaire, notamment la relance des décrocheurs, lorsque c'est le cas en continuité de services avec, notamment, le programme IDEO du Carrefour Jeunesse Emploi dans le cadre de la Stratégie jeunesse du gouvernement du Québec. ▪ Poursuivre le travail prévu par le comité jeunes-adultes-FP en portant une attention particulière à l'information de tout le personnel sur les programmes existant en formation professionnelle et en portant une attention particulière au passage de la formation générale des jeunes à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle ou le passage à l'emploi pour certaines clientèles. ▪ En lien avec le plan d'action du comité passage/classement poursuivre la mise en place des mécanismes pour faciliter le passage du primaire au secondaire, le passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire et le passage du secondaire à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. ▪ Outiller les intervenants scolaires afin de dépister les élèves qui ont des difficultés d'adaptation importantes tout au long de leur parcours scolaire. ▪ Former les équipes-écoles selon les besoins qu'elles auront identifiés et les accompagner

dans le réinvestissement de la formation.

- En collaboration avec le comité de parents, solliciter davantage l'implication des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant, notamment concernant la persévérance scolaire et la valorisation de l'école. (Ex. : ateliers, information sur les nouveaux parcours de formation et sur les programmes en formation professionnelle).
- Inventorier des stratégies de réussite des garçons expérimentées et validées dans différentes recherches et s'assurer que les écoles en mettent en œuvre dans leur plan de réussite.
- Poursuivre dans les deux centres de formation professionnelle, la mise en œuvre des moyens découlant de l'étude Relance et portrait sociologique de la clientèle en FP, année scolaire 2007-2008.
 - Mise en place d'un système d'accompagnement des élèves par les enseignants;
 - Formation du personnel sur l'accompagnement;
 - Soutien du personnel et des élèves par une psycho-éducatrice.

Note : Les trois premiers moyens peuvent s'appliquer en FGJ et en FP. Les moyens 4, 5, 6 et 7 sont davantage pour la FGJ. Le 8^e moyen est exclusif à la FP.

But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Analyse diagnostique de la Commission scolaire

Les publications du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant les épreuves uniques font état des résultats des élèves de 5^e secondaire de la Commission scolaire des Phares, tant les résultats globaux que la réussite en français écrit. Pour les années 2005 à 2009, le taux moyen de réussite global en français est de 88,4% et de 84,2% en français écrit. (Annexe 1, Tableau J)

Par ailleurs, la Commission scolaire des Phares présente annuellement aux élèves de 2^e année du 3^e cycle du primaire les épreuves de lecture et d'écriture du MELS. Bien qu'on doive interpréter ces résultats avec prudence, les résultats à l'épreuve ne pouvant témoigner seuls de la réussite en lecture ou en écriture d'un élève – il faut nuancer le jugement avec les performances de l'ensemble de l'année – cela nous permet de dégager un taux de réussite des élèves de fin du primaire en français. En lecture, le taux de réussite est de 89,3% pour les années 2005 à 2009. Pour les mêmes années, le taux de réussite en écriture est de 87,8%. Le taux de réussite correspond au pourcentage d'élèves qui répondent entièrement ou partiellement aux attentes de fin de cycle. (Annexe 1, Tableau K). Notons qu'à la Commission scolaire des Phares, le personnel enseignant est rencontré pour recevoir les directives quant à la passation et à la correction des épreuves et ce, sous la supervision des conseillères pédagogiques de français. Cela concourt à la standardisation de la correction.

Éléments de force

- Pour les années de référence citées au Tableau J, les résultats des élèves de 5^e secondaire de la Commission scolaire des Phares, tant le taux de réussite global que le taux de réussite à

l'épreuve écrite, sont toujours supérieurs à ceux du Québec dans une proportion moyenne de 2,1% dans le premier cas et de 3,0% dans le deuxième cas.

- Au 3^e cycle du primaire, on note des taux de réussite en lecture (89,3%) et en écriture (87,3%).
- La Commission scolaire des Phares a fait du français une priorité dans son Plan stratégique 2009-2014.
- La Commission scolaire des Phares s'est dotée d'un Plan d'action en français, 2008-2011.
- La Commission scolaire des Phares s'est impliquée pendant 5 ans (2002-2003 à 2006-2007) dans une recherche action avec l'UQAR sur la réussite des garçons en lecture et en écriture. Depuis, plusieurs écoles primaires appliquent les pistes de travail dégagées de cette recherche action. À ce jour, 104 enseignantes et enseignants du primaire et de français au 1^{er} cycle du secondaire sur un potentiel de 300 répartis dans 24 écoles sur 41 se sont impliqués dans cette démarche.

Éléments à améliorer

- Près de 12% des élèves de 5^e secondaire n'atteignent pas la réussite en français global et près de 16% n'atteignent pas la réussite en français écrit.
- Au primaire, près de 11% des élèves ne répondent pas aux attentes de fin de cycle en lecture à la fin du primaire et plus de 12% ne répondent pas aux attentes de fin de cycle en écriture à la fin du primaire.
- Tant au primaire qu'au secondaire, il existe des écarts entre les établissements concernant la réussite en lecture et en écriture.

Objectifs

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu	
			Départ	11-12
1.0 Lecture				
Accroître le niveau de réussite en lecture des élèves du primaire.	Taux de réussite en lecture à la fin du 3 ^e cycle du primaire	93%	89,3%	90%
2.0 Écriture				
Accroître le niveau de réussite en écriture des élèves du primaire.	Taux de réussite en écriture à la fin du 3 ^e cycle du primaire	93%	87,8%	90%
Accroître le niveau de réussite en français écrit des élèves du secondaire.	Taux de réussite en français écrit à la fin de la 5 ^e secondaire	90%	84,2%	87%
Accroître le niveau de réussite globale en français	Taux de réussite global en français à la fin de la 5 ^e	92%	88,4%	90%

des élèves du secondaire.	secondaire			
---------------------------	------------	--	--	--

Note : Les objectifs réfèrent aux tableaux J et K de l'annexe 1.

Moyens

Moyens
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prioriser la lecture et l'écriture en s'assurant que les écoles fassent une place prépondérante à la lecture et à l'écriture à l'intérieur de leur plan de réussite. ▪ Prévenir les difficultés en lecture et en écriture par un plan de formation visant à outiller adéquatement le personnel enseignant dans le dépistage des indices liés à ces difficultés. ▪ Transférer les dispositifs en lecture et en écriture du projet sur la réussite des garçons auprès des enseignants du 2^e et 3^e cycles du primaire et des enseignantes et enseignants de français du 1^{er} cycle du secondaire, suite à la recherche action avec l'UQAR. ▪ Transférer la démarche de prévention en lecture et en écriture au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire suite à la recherche action avec l'Université d'Ottawa. ▪ Développer une culture de vie littéraire tant au primaire qu'au secondaire en cohérence avec le programme de formation. <ul style="list-style-type: none"> À titre d'exemples : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'animation littéraire à l'intérieur de la Commission scolaire; - Former les enseignantes et enseignants à l'animation littéraire par le biais des bibliothécaires. ▪ Partager des projets déjà existants entre les écoles (Ex. : partager le projet Le tour du monde en 180 jours). ▪ Traduire les recommandations faites suite à l'analyse des épreuves de fin de cycle en pratiques pédagogiques gagnantes et s'assurer de leur application. ▪ Mettre en œuvre des stratégies gagnantes de l'enseignement de l'orthographe d'usage et grammaticale au primaire. ▪ Développer une vision commune de la qualité de la langue dans la commission scolaire, notamment par l'élaboration d'une politique linguistique.

But 3 : L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et les milieux défavorisés

Analyse diagnostique de la Commission scolaire

1.0 Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

Pour ce groupe d'élèves, la Commission scolaire des Phares a choisi, pour la 1^{ère} année de la convention de partenariat, de cibler la clientèle du secondaire inscrite dans des groupes avec

mesures d'appui ou dans des classes spécialisées pour en suivre la persévérance et la diplomation ou la qualification. Ceci ne remet nullement en cause les autres interventions auprès des EHDAA.

À la Commission scolaire des Phares, 4 049 élèves étaient inscrits au secondaire en formation générale des jeunes au 30 septembre 2008. Des données du système informatique GPI nous informent que, durant cette année, 472 élèves ont reçu des services scolaires dans des groupes avec des mesures d'appui ou dans des classes spécialisées. Le tableau L, à l'annexe 1, en illustre la répartition.

L'analyse des données de GPI nous permet de constater, qu'au cours de l'année 2008-2009, les dossiers de 59 élèves sont devenus « inactifs » pour diverses raisons : 12 pour cause de déménagement hors du territoire, 13 pour transfert d'école à l'intérieur du territoire y compris aux adultes, 1 élève a quitté puisque son cours était terminé et 33 élèves ont quitté pour des raisons telles travail à l'extérieur, retrait volontaire ou refus de fréquenter. Par contre, 3 de ces 33 élèves se sont réinscrits en 2009-2010. On pourrait donc conclure à un décrochage de 30 élèves, soit 6,4% des 472 élèves ayant reçu des services scolaires dans les groupes avec mesures d'appui ou dans des classes spécialisées.

En 2009-2010, 3 902 élèves sont inscrits au secondaire en formation générale des jeunes au 30 septembre 2009. Ici encore le système informatique GPI nous informe que 456 élèves ont reçu des services scolaires dans des groupes avec mesures d'appui ou dans des classes spécialisées depuis le début de l'année scolaire. Le tableau M de l'annexe 1 en illustre la répartition.

L'analyse des données de GPI nous indique qu'au 26 février 2010, 53 dossiers sont devenus « inactifs » depuis le début de l'année scolaire 2009-2010 : 10 pour cause de déménagement à l'extérieur, 23 pour transfert dans une école du territoire y compris aux adultes, 1 élève a quitté pour entrer en centre d'accueil et 19 ont quitté pour des raisons telles travail à l'extérieur, retrait volontaire ou refus de fréquenter. Ici, on peut conclure à un décrochage de 19 élèves à ce jour. Donc, au 26 février 2010, ceci représente 4,2% des 456 élèves inscrits dans les services ci-haut décrits.

Une analyse plus fine nous permettra de constater dans quels cheminements les élèves sont le plus susceptibles de quitter. Également, le transfert d'élèves à l'intérieur du territoire y compris aux adultes mérite d'être fouillé davantage pour connaître la réalité des élèves de la formation générale des jeunes qui quittent pour la formation générale des adultes ou encore pour la formation professionnelle.

Concernant les sorties annuelles avec diplôme ou qualification, les données sont difficiles à obtenir pour cette clientèle. Cependant, on peut noter que pour les cohortes 1999 à 2001, sur les 75,5% d'élèves diplômés ou qualifiés après 7 ans, 2,2% ont reçu une qualification de type CFER, ISPJ, AFP, CFMS ou CFPT. La moyenne provinciale est de 1,6% pour les mêmes cohortes (Annexe 1, Tableau N).

Éléments de force

- La Commission scolaire des Phares offre plusieurs moyens pour soutenir la réussite des élèves tant au primaire qu'au secondaire : services EHDAA et services complémentaires.
- Au secondaire, on peut compter des groupes avec mesures d'appui et des classes spécialisées; citons notamment le Programme d'intervention intensive (PII) et Grand Défi qui

sont propres à la Commission scolaire des Phares et qui visent à rejoindre une clientèle en troubles graves de comportement ou des décrocheurs potentiels.

- La Commission scolaire des Phares apporte un soutien au personnel œuvrant auprès des EHDA dans le cadre de plans de formation.
- Les efforts de la Commission scolaire des Phares pour les services aux EHDA se traduisent par un investissement financier et un investissement à la hausse dans ce secteur. Cet investissement est de l'ordre de 800 000 \$ à 1 800 000 \$ supérieur au financement accordé par le MELS pour les 4 dernières années.

Éléments à améliorer

- L'analyse diagnostique décrite précédemment et illustrée aux Tableaux L, M et N amène à porter une attention particulière à la persévérance et à la diplomation ou à la qualification des élèves recevant des services particuliers.
- Une attention particulière est à apporter au passage d'élèves de la formation générale des jeunes à l'éducation des adultes et en formation professionnelle.

Objectifs

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu
			Départ
Augmenter la diplomation ou la qualification des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou dans des classes spécialisées.	Taux de diplomation ou de qualification des élèves concernés	À déterminer en 2010-2011	
Diminuer le décrochage scolaire des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou des classes spécialisées.	Taux de décrochage des élèves concernés	À déterminer en 2010-2011	6,4% ont décroché en 2008-2009 4,2% ont décroché en 2009-2010 (au 26-02-10)

Note : Les objectifs réfèrent aux tableaux L, M et N de l'annexe 1.

Moyens

Moyens
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documenter davantage le cheminement scolaire des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou dans des classes spécialisées; ▪ Mettre en commun les zones de vulnérabilité identifiées et soutenir les écoles dans leurs interventions en lien avec la réussite et la persévérance scolaires de ces élèves; ▪ En lien avec le plan d'action du comité passage/classement, poursuivre la mise en

place des mécanismes pour faciliter le passage du primaire au secondaire, le passage du 1er au 2e cycle du secondaire et le passage du secondaire à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle;

- Poursuivre la formation et l'accompagnement du personnel relativement à l'adaptation de l'enseignement aux EHDAA;
- En collaboration avec le comité de parents, soutenir les parents par l'offre d'ateliers visant la compréhension des situations vécues par les EHDAA.

2.0 La stratégie d'intervention Agir autrement

Dans le cadre du renforcement de la stratégie d'intervention Agir autrement pour les écoles en milieu défavorisé, quatre écoles de la Commission scolaire des Phares ont été visées pour l'année scolaire 2009-2010. Deux écoles sont des écoles phares : l'école du Mistral et l'école des Hauts-Plateaux. L'école du Mistral accueille 870 élèves de l'ordre secondaire. L'école des Hauts-Plateaux dispense des services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire aux élèves des municipalités de St-Gabriel, Les Hauteurs et St-Charles-Garnier. Au total, 212 élèves reçoivent des services éducatifs à l'école des Hauts-Plateaux. Deux autres écoles sont impliquées dans la SIAA. L'école du Portage dispense des services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire à 158 élèves des municipalités de Ste-Angèle-de-Mérici, Ste-Jeanne d'Arc et La Rédemption. L'école des Cheminots dispense des services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire à 191 élèves des municipalités de Price, St-Octave-de-Métis et Padoue.

Conformément au plan de mise en œuvre de la stratégie d'intervention Agir autrement, la Commission scolaire des Phares a apporté un soutien et un accompagnement aux directions et aux équipes-écoles notamment dans la planification de leurs interventions et dans leur processus de reddition de comptes. Un comité de pilotage a été formé au niveau de la Commission scolaire des Phares et le soutien a été apporté principalement aux écoles phares sur les aspects suivants : mobilisation des équipes-écoles, processus de régulation des moyens choisi en fonction des 6 voies d'action de renforcement de la SIAA et outil de reddition de comptes. Au terme d'une première année du renforcement de la SIAA on peut dégager les éléments suivants :

Éléments de force

- Les 4 écoles ciblées se sont approprié les 6 premières voies de renforcement de la SIAA.
- Les équipes des écoles phares ont approfondi la 1^{re} voie de renforcement visant l'amélioration des compétences en lecture et en mathématique et ont débuté l'élaboration d'outils pour mesurer l'efficacité des moyens qu'elles ont mis en place.

Éléments à améliorer

- Un soutien reste à apporter aux 2 autres écoles SIAA dans l'appropriation de la 1^{re} voie de renforcement visant l'amélioration des compétences en lecture et en écriture.

- Il sera important de renforcer la collaboration entre les équipes-écoles SIAA et les conseillères pédagogiques de français et de mathématique.

Objectifs

Objectif mesurable	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu
			Départ
S'assurer que les 4 écoles SIAA appliquent les 6 voies de renforcement de la SIAA	Nombre d'écoles qui appliquent les 6 voies de la SIAA	100%	

Moyens

Moyens
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le soutien aux 4 écoles SIAA dans le cadre d'un plan d'action du comité de pilotage. ▪ S'assurer d'un soutien additionnel à ce qui se fait déjà pour les 4 écoles SIAA. ▪ De façon particulière, répertorier les moyens mis en œuvre par les écoles concernées et partager ces moyens notamment en français et en mathématique. ▪ Créer davantage d'occasions de collaboration entre les écoles SIAA et les conseillères pédagogiques de français et de mathématique.

But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

Analyse diagnostique de la Commission scolaire

Les trois cibles déterminées par le MELS pour atteindre l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire peuvent être regroupées sous l'approche École en santé déjà mise de l'avant conjointement par le MELS et le MSSS. Des liens étroits sont aussi à faire avec le plan d'action ministériel 2008-2011, *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble*.

Sécurité des établissements

La Commission scolaire des Phares s'est dotée, en 2004-2005, d'un *Plan de mesures d'urgences*. Depuis, tous les établissements scolaires ont un plan de mesures d'urgences. Également, tous les établissements primaires et secondaires ainsi que les centres de formation ont un code de vie.

En plus d'une politique *Santé et sécurité du travail* au niveau de la Commission scolaire, les centres de formation ont un plan d'action en santé et sécurité au travail en lien avec la CSST. Ces plans d'action protègent le personnel et assurent la sécurité des élèves en formation générale des adultes, en formation professionnelle et en formation générale des jeunes. Par ailleurs, la Commission scolaire des Phares s'est engagée dans le plan d'action 2010-2019 visant l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées.

Également, les écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire des Phares se sont engagées dans la réalisation du plan d'action ministériel 2008-2011, *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble*. À ce jour, chaque école a été invitée à déterminer une problématique prioritaire sur laquelle elle entendait travailler et à intégrer cette problématique à son plan de réussite. Notons que déjà les 4 écoles secondaires des secteurs urbains ont mis en place des moyens tels l'alternative à la suspension et le soutien aux élèves violents avec le programme Ayoye en collaboration avec l'organisme C-TA-C.

Saine alimentation

La Commission scolaire des Phares veille à la saine alimentation de l'ensemble de ses élèves par la mise en place, depuis septembre 2007, d'une Politique alimentaire et d'une procédure d'application de celle-ci.

Mode de vie physiquement actif

Dans le cadre du programme *En mouvement vers un Québec en forme*, les écoles de la Commission scolaire des Phares rejoignent la cible ministérielle axée sur un mode de vie physiquement actif. L'implantation de ce programme se fait par MRC. Dans La Mitis, les écoles travaillent en collaboration avec le Comité d'action local de La Mitis dans le cadre d'un plan triennal 2009-2012. Du côté de la MRC de Rimouski-Neigette, les écoles travaillent en collaboration avec COSMOSS Rimouski-Neigette.

Actuellement, toutes les écoles de la MRC de La Mitis sont engagées dans le cadre du plan triennal 2009-2010. Du côté de la MRC de Rimouski-Neigette, 17 écoles sur 21 sont impliquées pour 2009-2010.

Notons également que la Commission scolaire des Phares prévoit la rédaction à court terme d'une politique sur les saines habitudes de vie.

Éléments de force

- L'analyse diagnostique témoigne de l'engagement de la Commission scolaire des Phares dans les trois volets en lien avec le but 4, soient la sécurité des établissements, la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif.

Éléments à améliorer

- Les établissements de la Commission scolaire des Phares ne sont pas exempts de manifestations de violence et chaque établissement doit s'engager pour l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire pour chacun des élèves jeunes et adultes.
- Malgré l'implication des écoles de la Commission scolaire des Phares dans le cadre du programme *En mouvement vers un Québec en forme*, des efforts restent à consentir au plan du développement de saines habitudes de vie.

Objectifs

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu	
			Départ	10-11
Sécurité des établissements				
S'assurer que chaque école a identifié sa problématique majeure relativement à la violence et qu'elle l'a intégrée à son plan de réussite.	Nombre d'écoles qui ont identifié et intégré au plan de réussite leur problématique majeure reliée à la violence.		Les écoles sont en processus sur ce volet	100%
S'assurer que les écoles ont documenté la problématique concernée : portrait de départ et objectifs mesurables à atteindre.	Nombre d'écoles qui ont documenté la problématique identifiée.			100%
S'assurer que les écoles ont réalisé les moyens prévus pour atteindre les objectifs et qu'elles en ont mesuré les résultats.	Nombre d'écoles qui ont réalisé les moyens prévus et mesuré les résultats.	100%		
Mode de vie physique actif				
S'assurer que chaque école est impliquée activement dans le programme <i>En mouvement vers un Québec en forme</i> et qu'elle a intégré cet aspect dans son plan de réussite.	Nombre d'écoles impliquées dans le programme <i>En mouvement vers un Québec en forme</i> . Nombre d'écoles qui ont intégré cette implication dans leur plan de réussite.	100%	88%	
Rédiger une politique sur les saines habitudes de vie.	Politique rédigée et mise en œuvre.			

Moyens

Moyens
<p>Sécurité des établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le soutien aux milieux dans la mise en œuvre du plan d'action <i>La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble</i>. ▪ Relancer l'appropriation et la mise en œuvre dans les milieux du plan des mesures d'urgence de la Commission scolaire.

Mode de vie physiquement actif

- Poursuivre le soutien aux milieux dans la mise en œuvre du programme *En mouvement vers un Québec en forme* par le biais du comité sur les saines habitudes de vie (COSMOSS) et du Comité d'action local Mitis.

But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Analyse diagnostique de la Commission scolaire

Les statistiques ministérielles fournies par le MELS aux commissions scolaires en octobre 2009 (Annexe 1 Tableau O) nous indiquent le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits pour une première fois en formation professionnelle. On note une baisse graduelle de 2004-2005 à 2007-2008 (200 à 165) et une baisse plus importante chez les filles en 2007-2008 (diminution de 24 par rapport à 2006-2007).

Par ailleurs, les indicateurs nationaux de réussite 2007-2008, publiés en mars 2010, nous fournissent des données différentes en lien avec l'atteinte du but 5 (Annexe 1, Tableaux H et I). Le tableau L nous donne le nombre d'élèves de moins de 20 ans nouvellement inscrits pour l'ensemble et pour chacun des programmes au cours de l'année scolaire. Quand on considère cette clientèle sur le nombre total de nouveaux inscrits, on constate une proportion de 41,2%, soit 7,9% en moyenne de plus que le Québec (Annexe 1, Tableaux H et I).

Éléments de force

- Dans l'esprit du plan d'action 2008 du MELS Éducation, emploi et productivité, la Commission scolaire des Phares accueille déjà un nombre important d'élèves de moins de 20 ans (en moyenne 186 pour les années 2004-2005 à 2007-2008).

Éléments à améliorer

- Cependant, on note une baisse graduelle du nombre d'élèves de moins de 20 ans de 2004-2005 à 2007-2008.
- La Commission scolaire des Phares devra faire davantage de promotion et de valorisation de la formation professionnelle auprès de ses élèves, du personnel et de la population afin d'augmenter la diplomation en formation professionnelle des élèves provenant de son territoire.

Objectifs

Afin de respecter les exigences du MELS, la Commission scolaire des Phares s'est référée au Tableau O pour fixer son objectif d'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en FP.

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu	
			Départ	11-12
Augmenter le nombre de	Nombre de nouveaux	215	186	195

nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans en FP	élèves inscrits de moins de 20 ans.			
---	-------------------------------------	--	--	--

Moyens

Moyens
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les stratégies d'approche orientante au primaire et au secondaire notamment dans le contexte de l'implantation des nouveaux parcours de formation; ▪ Consolider, par le biais des nouveaux parcours de formation, le lien avec la formation générale des adultes et la formation professionnelle; ▪ Continuer et accentuer la mise en œuvre du plan de promotion et de valorisation de la formation professionnelle auprès des moins de 20 ans, auprès du personnel et auprès de la population en général; ▪ De façon particulière, se rapprocher du secteur des jeunes par la mise en place du cours d'exploration de la formation professionnelle; ▪ Offrir un cours d'exploration à la formation professionnelle à la formation générale des adultes; ▪ Réviser les modes d'organisation de la formation professionnelle afin de permettre les études en concomitance (Ex. : DEP en même temps que prérequis).

But 6 : L'amélioration de la maîtrise de l'anglais langue seconde

Cet autre but déterminé par la Commission scolaire des Phares, en lien avec le plan stratégique 2009-2014, peut s'ajouter aux objectifs de persévérance et de réussite bien que le MELS ne l'ait pas retenu parmi les buts prévus à la convention de partenariat.

Analyse diagnostique de la Commission scolaire

Les publications du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant les épreuves uniques nous renseignent sur les résultats des élèves de 5^e secondaire de la Commission scolaire des Phares; en plus des résultats globaux, les résultats nous sont fournis pour chaque volet. (Annexe 1, Tableau P)

L'observation des résultats montre des fluctuations importantes d'une année à l'autre, surtout dans les taux de réussite globale et dans les taux de réussite aux volets de compréhension de l'oral et de compréhension de l'écrit*. Une constante apparaît si on observe le tableau Q. Les résultats sont, règle générale, inférieurs aux résultats de l'ensemble du Québec. Ces écarts sont en moyenne de -6% pour le taux de réussite global et en moyenne de -10,2% pour le volet compréhension de l'oral*. La moyenne reste inférieure, mais dans une moindre proportion, pour les autres volets. Cette situation de la maîtrise de l'anglais langue seconde à la Commission scolaire des Phares commande qu'on se fixe des objectifs et que l'on mette des moyens en place pour redresser la situation.

Éléments de force

- L'analyse des résultats des élèves de 5^e secondaire en anglais langue seconde nous montre des résultats intéressants en production de l'oral et en production de l'écrit et une amélioration en compréhension de l'écrit depuis 2005.

Éléments à améliorer

- Il existe toujours un écart négatif entre les taux de réussite des élèves de 5^e secondaire de la Commission scolaire des Phares et les taux de l'ensemble du Québec en anglais global et pour tous les volets.
- Les difficultés sont plus grandes en compréhension de l'oral*.
- Il existe des écarts entre les établissements quant aux résultats en anglais langue seconde des élèves de 5^e secondaire.

*L'appellation est changée dans le cadre du Renouveau pédagogique; on parle maintenant de la compétence à comprendre des textes lus et entendus.

Objectifs

Objectifs mesurables	Indicateurs	Cibles (en 2014)	Progression des cibles, s'il y a lieu	
			Départ	11-12
Anglais, langue seconde				
Accroître le niveau de réussite globale en anglais des élèves du secondaire.	Taux de réussite global en anglais à la fin de la 5 ^e secondaire.	90%	85,6%	87%
Augmenter la compétence des élèves en anglais langue seconde, particulièrement la compétence <i>Comprendre des textes lus et entendus</i> .	Taux de réussite en compréhension de textes lus et entendus entre la Commission scolaire des Phares et le Québec à la fin de la 5 ^e secondaire.	80%	71,2% (comp. de l'oral) 73,0% (comp. de l'écrit)	

Note : Les objectifs réfèrent aux tableaux P et Q de l'annexe 1.

Moyens

Moyens
<ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en place des instruments de mesure du développement des compétences en anglais langue seconde au 2^e cycle et au 3^e cycle du primaire ainsi qu'au 1^{er} cycle du secondaire.▪ Soutenir l'enseignement de l'anglais à toutes les années du primaire et du secondaire en portant une attention particulière aux écoles dont les résultats sont les plus faibles, notamment par un soutien accru des services éducatifs.

- Soutenir le personnel dans la mise en place des différents programmes d'anglais prévus au régime pédagogique pour le 2^e cycle du secondaire.
- Inventorier divers moyens afin de développer davantage la compétence « *Comprendre des textes lus et entendus* ». À titre d'exemple :
 - Maintenir la présence des moniteurs de langue et favoriser leur mobilité afin que davantage d'écoles puissent en bénéficier;
 - Mettre en place de cercles de lecture en anglais langue seconde;
 - S'assurer que les écoles incluent dans leur plan de réussite diverses activités mettant les élèves en contact avec la culture anglophone et de façon particulière l'anglais oral et ce, en collaboration avec la communauté.

Mécanismes de suivi et de reddition de comptes

La Commission scolaire des Phares mettra en place un comité de pilotage permettant de suivre l'évolution de la convention de partenariat. Ce comité déterminera son calendrier de travail et ses modes de fonctionnement.

On peut déjà avancer que, pour le suivi des moyens présentés à la convention de partenariat, des indicateurs de réalisation seront dégagés. Des outils de monitoring des moyens et de leur impact sur les objectifs seront à développer en cours de route.

Concernant les résultats attendus pour les buts 1, 2, 5 et 6, les statistiques auxquelles nous avons fait référence à l'annexe 1 seront disponibles annuellement pour nous indiquer les progrès. Au regard des buts 3, 4, 5 et 6, la Commission scolaire devra cependant se doter d'outils complémentaires pour suivre l'évolution de ses élèves.

Malgré ce qui est énoncé au premier paragraphe concernant le calendrier de travail et les modes de fonctionnement du comité de pilotage, celui-ci fera le point au moins une fois l'an sur l'ensemble des indicateurs de la convention de partenariat afin de préparer le rapport annuel de la Commission scolaire des Phares.

Engagements des parties

Considérant que la convention de partenariat vise à accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves;

Considérant que la signature de la convention de partenariat n'a pas pour objectif d'ajouter des ressources financières additionnelles à celles qui sont allouées à la commission scolaire conformément aux règles budgétaires;

Les parties conviennent des engagements suivants :

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'engage à :

- Soutenir la commission scolaire dans la mise en œuvre et le suivi de sa convention de partenariat et dans le processus de reddition de comptes;
- Fournir, au fur et à mesure de leurs disponibilités, des données statistiques, de l'information ou des analyses pertinentes permettant de soutenir la mise en œuvre de la convention de partenariat.

La Commission scolaire des Phares s'engage à :

- Mettre en œuvre sa convention de partenariat et à en rendre compte;
- Contribuer à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels;
- Assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui lui sont confiés;
- Contribuer s'il y a lieu, à des travaux qui seront mis en place par le MELS afin de définir de nouveaux indicateurs.

La durée de la convention de partenariat sera celle du plan stratégique de la Commission scolaire des Phares soit 2009-2014.

En foi de quoi les parties ont signé le 6 août 2010.


Michelle Courchesne, ministre
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport


Raymond Judeau, président
Commission scolaire des Phares


Alain Veilleux, sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport


Jacques Poirier, directeur général
Commission scolaire des Phares

Données statistiques

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.

1.0 La diplomation ou la qualification après 7 ans

Tableau A

Taux de diplomation et de qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans*

Cohorte	Commission scolaire des Phares					Québec				
	Sexes réunis Total	Garçons	Filles	Écart total		Sexes réunis Total	Garçons	Filles	Écart total	
Garçons				Filles	Garçons				Filles	
1999-2000	75,0%	63,9%	85,9%	-11,1%	+10,0%	71,1%	63,9%	78,7%	-7,2%	+7,6%
2000-2001	75,7%	66,2%	85,4%	-9,5%	+9,7%	72,1%	65,4%	79,1%	-6,7%	+7,0%
2001-2002	75,8%	68,3%	85,3%	-7,5%	+9,5%	72,3%	65,9%	78,9%	-6,4%	+6,6%
Moyenne	75,5%	66,1%	85,5%	-9,4%	+10,0%	71,8%	65,0%	78,9%	-6,8%	+7,1%

*Après 7 ans (8 ans en formation générale des jeunes)

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La convention de partenariat MELS – commission scolaire, Outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Phares, octobre 2009.

Tableau B

Taux de diplomation et de qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans, selon le secteur

Cohorte	Commission scolaire des Phares				Québec			
	Total	FGJ	FGA	FP	Total	FGJ	FGA	FP
1999-2000	75,0%	69,3%	4,2%	1,4%	71,1%	64,9%	4,4%	2,1%
2000-2001	75,7%	66,9%	7,5%	1,3%	72,1%	65,1%	4,7%	2,3%
2001-2002	75,8%	66,6%	8,0%	1,2%	72,3%	65,3%	4,8%	2,3%
Moyenne	75,5%	67,6%	6,6%	1,3%	71,8%	65,1%	4,6%	2,2%

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La convention de partenariat MELS – commission scolaire, Outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Phares, octobre 2009.

Tableau C

Taux de diplomation et de qualification au secondaire chez les garçons avant l'âge de 20 ans, selon le secteur

Cohorte	Commission scolaire des Phares				Québec			
	Total	FGJ	FGA	FP	Total	FGJ	FGA	FP
1999-2000	63,9%	58,2%	3,1%	2,6%	63,9%	57,2%	4,2%	2,9%
2000-2001	66,2%	57,1%	6,8%	2,3%	65,4%	57,7%	4,7%	3,1%
2001-2002	68,3%	56,5%	9,8%	2,0%	65,9%	58,0%	4,8%	3,2%
Moyenne	66,1%	57,3%	6,6%	2,3%	65,1%	57,6%	4,6%	3,0%

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La convention de partenariat MELS – commission scolaire, Outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Phares, octobre 2009.

2.0 La persévérance scolaire en FGJ

Tableau D

Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification.

Cohorte	Commission scolaire des Phares					Québec				
	Sexes réunis Total	Garçons	Filles	Écart total		Sexes réunis Total	Garçons	Filles	Écart total	
Garçons				Filles	Garçons				Filles	
2004-2005	84,7%	78,1%	90,7%	-6,6%	+6,0%	75,5%	69,0%	81,3%	-6,5%	+5,8%
2005-2006	85,0%	78,6%	90,6%	-6,4%	+5,6%	75,8%	69,7%	81,6%	-6,1%	+5,8%
2006-2007	80,2%	72,4%	88,2%	-7,8%	+8,0%	74,7%	68,7%	80,5%	-6,0%	+5,8%
2007-2008	77,0%	70,0%	84,1%	-7,0%	+7,0%	74,3%	68,6%	79,8%	-5,7%	+5,5%
Moyenne	81,7%	74,8%	88,4%	-6,9%	+6,7%	75,0%	69,0%	80,8%	-6,0%	+5,8%

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Les indicateurs nationaux de réussite, 2006-2007 (mai 2009) et 2007-2008 (mars 2010).

Tableau E

Commission scolaire des Phares - Nombre de décrocheurs pour une année donnée et taux au 1^{er} cycle et par année du 2^e cycle

Année	Nombre de décrocheurs	Nombre au 1 ^{er} cycle	Nombre au 2 ^e cycle		
			3 ^e sec.	4 ^e sec.	5 ^e sec.
2003-2004	126	39 (30,9%)	21 (16,6%)	36 (28,6%)	30 (23,8%)
2004-2005	104	31 (29,8%)	22 (21,1%)	22 (21,1%)	29 (27,9%)
2005-2006	106	33 (31,1%)	19 (17,9%)	20 (18,9%)	34 (32,0%)
2006-2007	126	47 (37,7%)	16 (12,7%)	27 (21,4%)	36 (28,6%)
2007-2008	155	X	X	X	X
Moyenne	123,4	37,5 (32,3%)*	19,5 (17,0%)*	26,25 (22,5%)*	32,25 (28,0%)*

*Sur 4 ans

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La convention de partenariat MELS – commission scolaire, Outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Phares, octobre 2009.

Tableau F

Commission scolaire des Phares - Nombre de garçons décrocheurs pour une année donnée et taux au 1^{er} cycle et par année du 2^e cycle

Année	Nombre de décrocheurs	Nombre et % au 1 ^{er} cycle	Nombre et % au 2 ^e cycle		
			3 ^e sec.	4 ^e sec.	5 ^e sec.
2003-2004	98	32 (32,6%)	16 (16,3%)	27 (27,5%)	23 (23,5%)
2004-2005	71	20 (28,2%)	17 (24,0%)	13 (18,3%)	21 (29,6%)
2005-2006	70	20 (28,6%)	13 (18,6%)	13 (18,6%)	24 (34,3%)
2006-2007	89	36 (40,4%)	12 (13,5%)	19 (21,3%)	22 (24,7%)
2007-2008	102	X	X	X	X
Moyenne	86	27 (32,5%)*	5 (18,1%)*	18 (21,4%)*	22,5 (28,0%)*

*Sur 4 ans

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La convention de partenariat MELS – commission scolaire, Outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Phares, octobre 2009.

Tableau G

Commission scolaire des Phares - Nombre de filles décrocheuses pour une année donnée et taux au 1^{er} cycle et par année du 2^e cycle

Année	Nombre de décrocheurs	Nombre et % au 1 ^{er} cycle	Nombre et % au 2 ^e cycle		
			3 ^e sec.	4 ^e sec.	5 ^e sec.
2003-2004	28	7 (25,0%)	5 (17,9%)	9 (32,1%)	7 (25,0%)
2004-2005	33	11 (33,3%)	5 (15,2%)	9 (27,3%)	8 (24,2%)
2005-2006	36	13 (36,1%)	6 (16,7%)	7 (19,4%)	10 (27,8%)
2006-2007	37	11 (29,7%)	4 (10,8%)	8 (21,6%)	14 (37,8%)
2007-2008	53	X	X	X	X
Moyenne	37,2	10,5 (31,0%)*	5 (15,2%)*	8,25 (25,1%)*	9,75 (34,9%)*

*Sur 4 ans

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La convention de partenariat MELS – commission scolaire, Outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Phares, octobre 2009.

3.0 La persévérance scolaire en FP

Tableau H

Commission scolaire des Phares - Formation professionnelle – Ensemble des programmes

Année	Nombre total d'élèves inscrits	Nombre de nouveaux élèves inscrits	Nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans	Proportion des nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans	Obtention d'un diplôme en FP peu importe le programme*
2003-2004	838	456	170	37,3%	81,8%
2004-2005	848	505	224	44,4%	82,0%
2005-2006	872	478	202	42,1%	84,1%
2006-2007	838	478	209	43,7%	À venir
2007-2008	821	467	179	38,3%	À venir
Moyenne	843,4	476,8	196,8	41,2%	82,6% sur 3 ans

* Le pourcentage d'obtention d'un diplôme peu importe le programme est calculé, pour chaque nouvelle cohorte, sur le nombre de « nouveaux élèves inscrits » une année donnée.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Les indicateurs nationaux de réussite, 2006-2007 (mai 2009) et 2007-2008 (mars 2010).

Tableau I

Québec - Formation professionnelle - Ensemble des programmes

Année	Proportion des nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans	Obtention d'un diplôme en FP peu importe le programme*
2003-2004	33,0%	77,4%
2004-2005	33,4%	76,8%
2005-2006	32,5%	75,8%
2006-2007	33,3%	À venir
2007-2008	34,1%	À venir
Moyenne	33,3%	76,7% sur 3 ans

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Les indicateurs nationaux de réussite, 2006-2007 (mai 2009) et 2007-2008 (mars 2010).

But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Tableau J

Taux de réussite aux épreuves de français, 5^e secondaire

Année	Commission scolaire des Phares		Québec	
	Taux de réussite global	Taux de réussite Épreuve écrite	Taux de réussite global	Taux de réussite Épreuve écrite
2005	91,0%	87,1%	87,8%	84,1%
2006	85,2%	77,6%	84,2%	76,4%
2007	89,8%	87,4%	86,4%	81,4%
2008	88,6%	84,2%	86,6%	82,0%
2009*	87,2%	84,9%	86,5%	82,3%
Moyenne	88,4%	84,2%	86,3%	81,2%

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Résultats aux épreuves uniques et diplomation, juin 2005 à juin 2008

*Données provisoires, Système Charlemagne

Tableau K

Commission scolaire des Phares - Taux de réussite en français, 3^e cycle du primaire*

Année	Taux de réussite en lecture	Taux de réussite en écriture
2005	89,0%	86,0%
2006	88,0%	87,0%
2007	90,0%	86,0%
2008	89,0%	88,0%
2009	90,7%	91,9%
Moyenne	89,3%	87,8%

*Jugement global relatif aux attentes de fin de cycle

Source : Commission scolaire des Phares, Services éducatifs, Analyse des résultats des élèves, examens de juin, ordres primaire et secondaire, juin 2005 à juin 2009

But 3 : L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

Tableau L

Commission scolaire des Phares - Clientèle 2008-2009

MESURES D'APPUI			
Année transitoire		Cheminement progressif	
P/S	1 ^{er} cycle	1 ^{re}	2 ^e
33	42	47	49
171			

SERVICES AUX EHDAA											
Classes spécialisées											
FPT1	FMSS	CFER1	CFER2	SA1 CC1	SA2 CC2	FPT (serre)	ISPJ 16 ans	ISPJ2 17 ans	PII	Grand Défi	PPVA
39	45	16	7	41	36	9	26	9	9	23	41
228									32		41

Source : Commission scolaire des Phares, Système GPI, 26 février 2010

Tableau M

Commission scolaire des Phares - Clientèle 2009-2010

MESURES D'APPUI			
Année transitoire		Cheminement progressif	
P/S	1 ^{er} cycle	1 ^{re}	2 ^e
31	18	46	50
145			

SERVICES AUX EHDAA									
Classes spécialisées									
FPT1	FPT2 CFER1	ISP3 CFER2	FMSS	SA1	SA2	Serre	PII	Grand Défi	PPVA
35	34	27	54	36	35	9	11	27	43
230							38		43

Source : Commission scolaire des Phares, Système GPI, 26 février 2010

Tableau N

Taux de diplomation et de qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans – Diplomation ou qualification séparées

Cohorte	Commission scolaire des Phares			Québec		
	Total	Diplomation ¹	Qualification ²	Total	Diplomation ¹	Qualification ²
1999-2000	75,0%	72,7%	2,3%	71,1%	69,5%	1,6%
2000-2001	75,7%	73,3%	2,4%	72,1%	70,4%	1,7%
2001-2002	75,8%	73,8%	2,0%	72,3%	70,7%	1,6%
Moyenne	75,5%	73,3%	2,2%	71,8%	70,5%	1,6%

1 Diplomation : DES, DEP, ASP

2 Qualification : CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La convention de partenariat, Outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Phares, octobre 2009.

But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Tableau O

Nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans
Note : pour une première fois et à temps plein

Cohorte	Commission scolaire des Phares		
	Total	Garçons	Filles
2004-2005	200	103	97
2005-2006	191	102	89
2006-2007	189	94	95
2007-2008	165	99	65
Moyenne	186,25	99	86,5

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La convention de partenariat, Outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Phares, octobre 2009.

But 6 : L'amélioration de la maîtrise de l'anglais langue seconde

Tableau P

Commission scolaire des Phares - Taux de réussite aux épreuves d'anglais, 5^e secondaire

Année	Taux de réussite global	Taux de réussite Compréhension de l'oral	Taux de réussite Compréhension de l'écrit	Taux de réussite Production de l'oral	Taux de réussite Production de l'écrit
2005	79,7%	65,4%	63,4%	93,5%	90,9%
2006	86,6%	78,0%	77,0%	96,0%	91,2%
2007	86,2%	59,0%	71,8%	95,0%	94,6%
2008	91,4%	80,8%	77,8%	99,0%	90,8%
2009*	84,2%	72,7%	75,4%	90,8%	84,3%
Moyenne	85,6%	71,2%	73,0%	93,7%	90,4%

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Résultats aux épreuves uniques et diplomation, juin 2005 à juin 2008.

*Données provisoires, Système Charlemagne

Tableau Q

Commission scolaire des Phares - Taux de réussite aux épreuves d'anglais, 5^e secondaire – Écart avec le Québec

Année	Taux de réussite global	Taux de réussite Compréhension de l'oral	Taux de réussite Compréhension de l'écrit	Taux de réussite Production de l'oral	Taux de réussite Production de l'écrit
2005	-10,6%	-15,8%	-8,0%	-3,9%	-2,6%
2006	-7,0%	-7,5%	-3,4%	-2,2%	-5,4%
2007	-2,6%	-12,2%	-0,2%	-2,7%	-1,8%
2008	-2,0%	-6,0%	-3,4%	+1,2%	-5,2%
2009*	-7,7%	-9,3%	-6,3%	-6,0%	-10,6%
Moyenne	-6,0%	-10,2%	-4,3%	-2,7%	-5,1%

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Résultats aux épreuves uniques et diplomation, juin 2005 à juin 2008.

*Données provisoires, Système Charlemagne

DÉFINITIONS

❖ Taux de diplomation après 7 ans

(Référence : MELS, *Résultats aux épreuves uniques et diplomation, juin 2005 à juin 2009*)

Les diplômes admissibles aux fins du calcul du taux de diplomation sont le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), le certificat d'études professionnelles (CEP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPFJ) et le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER). Seul le premier diplôme obtenu par l'élève est pris en compte dans le calcul. Quel que soit l'endroit où l'élève a obtenu un premier diplôme, il est compté dans la commission scolaire où il s'est inscrit pour la première fois en 1^{re} secondaire.

❖ Les sorties avec diplôme en secondaire 5

(Référence : MELS, *Les indicateurs nationaux de réussite, 2006-2007 (mai 2009) et 2007-2008 (mars 2010)*).

Proportion des élèves obtenant un diplôme durant l'année scolaire, parmi les élèves inscrits en secondaire 5 (DES, DEP, ASP, AFP). Les reprises du mois d'août et du mois de janvier sont considérées.

❖ Les sorties avec diplôme ou qualification

(Référence : MELS, *Les indicateurs nationaux de réussite 2006-2007 (mai 2009) et 2007-2008 (mars 2010)*).

Proportion des élèves sortant avec un diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants (ceci inclut DES, DEP, ASP, AFP, CFER et ISPJ).

L'ensemble des sortants comprend :

- Les sortants avec diplôme ou qualification;
- Les sortants sans qualification, ni diplôme.

❖ Nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans (Tableau O)

Nombre d'élèves qui s'inscrivent pour la première fois dans un programme de formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans.

❖ Les élèves inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle (Tableau H). Re : Système Agir.

Nombre et proportion des nouveaux inscrits de moins de 20 ans, pour l'ensemble et pour chacun des programmes, au cours de l'année scolaire.

❖ L'obtention d'un diplôme en formation professionnelle peu importe le programme.

Diplomation en formation professionnelle : proportion des nouveaux inscrits dans un programme de formation professionnelle qui obtiennent un diplôme en formation professionnelle (DEP, ASP, AFP), peu importe le programme.

❖ Taux de réussite en lecture à la fin du 3e cycle du primaire.

Pourcentage d'élèves qui répondent entièrement ou partiellement aux attentes de fin de cycle en lecture, épreuve du MELS et résultats de l'année.

- ❖ **Taux de réussite en écriture à la fin du 3e cycle du primaire.**
Pourcentage d'élèves qui répondent entièrement ou partiellement aux attentes de fin de cycle en écriture, épreuve du MELS et résultats de l'année.
- ❖ **Taux de réussite en français et en anglais.**
Taux de réussite pour chaque épreuve unique du MELS selon la matière ou le volet concerné, pour la Commission scolaire et pour le Québec (ensemble des commissions scolaires).

❖ **Appellation des différents cheminements avec mesures d'appui et classes spécialisées**

Mesures d'appui

Année transitoire, P/S : Année transitoire du primaire au secondaire.

Année transitoire, 1er cycle : Année transitoire du 1er cycle au 2e cycle du secondaire.

Cheminement progressif, 1re : Cheminement progressif de 1re secondaire.

Cheminement progressif, 2e : Cheminement progressif de 2e secondaire.

Services aux EHDAA : classes spécialisées

Appellations depuis le Renouveau pédagogique :

FPT1 : Parcours de formation axé sur l'emploi, préparation au travail, 1re année.

FPT2 : Parcours de formation axé sur l'emploi, préparation au travail, 2e année.

FMSS : Parcours de formation axée sur l'emploi, métier semi-spécialisé.

SA1 : Secondaire adapté, 1re année.

SA2 : Secondaire adapté, 2e année.

Appellations déjà connues :

CPC1 : Cheminement particulier continu, 1re année.

CPC 2 : Cheminement particulier continu, 2e année.

ISPJ1 : Insertion sociale et professionnelle des jeunes, 1re année.

ISPJ2 : Insertion sociale et professionnelle des jeunes, 2e année.

ISPJ3 : Insertion sociale et professionnelle des jeunes, 3e année.

CFER1 : Centre de formation en entreprise de récupération, 1re année.

CFER2 : Centre de formation en entreprise de récupération, 2e année.

Serre : Parcours de formation axé sur l'emploi, préparation au travail – groupe affecté à la serre de l'école Paul-Hubert.

PII : Programme d'intervention intensive, programme pour les élèves du 1er cycle du secondaire en troubles graves de comportement.

Grand Défi : Programme pour les élèves du 2e cycle du secondaire en troubles graves du comportement.

PPVA : Programme préparatoire à la vie active (déficience intellectuelle moyenne à sévère et déficience profonde).

Autres appellations

COSMOSS : Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé.

MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

MSSS : Ministère de la Santé et des Services Sociaux

MRC : Municipalité régionale de comté

UQAR : Université du Québec à Rimouski

CSST : Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail.

BIBLIOGRAPHIE

Commission scolaire des Phares, Plan stratégique 2009-2014, *Le plan stratégique de notre commission scolaire, Un phare vers la réussite*, Août 2009.

Commission scolaire des Phares, Services éducatifs, *Analyse des résultats des élèves, examens de juin, ordres primaire et secondaire*, juin 2005 à juin 2009.

Commission scolaire des Phares, Services éducatifs, *Répartition des services éducatifs entre les écoles*, année scolaire 2009-2010.

Commission scolaire des Phares, Services éducatifs, *Plan d'action des services éducatifs*, année 2009-2010.

Commission scolaire des Phares, Services éducatifs, *Plan d'action en français 2008-2011*, Mise à jour octobre 2009.

Commission scolaire des Phares, Services éducatifs, *Comité jeunes, adultes, formation professionnelle, Plan d'action 2009-2010*, novembre 2009.

Commission scolaire des Phares, Services éducatifs, *Comité passage/classement, Plan d'action 2010-2011*, mars 2010.

Commission scolaire des Phares, *Politique alimentaire*, RM-07-09-24.

Commission scolaire des Phares, *Politique santé et sécurité du travail*, RH-98-03-23.

Commission scolaire des Phares, *Plan des mesures d'urgence*, novembre 2004.

Commission scolaire des Phares, *Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées, Plan d'action 2010-2019*, mars 2010.

Commission scolaire des Phares, *Données du système GPI*, 26 février 2010.

Commission scolaire des Phares, *Recherche-action collaborative sur la réussite des garçons en lecture et en écriture*, Rapport de recherche réalisé par Jean-Yves Lévesque, Natalie Lavoie et Mélanie Chénard, 2007.

Centre de formation Rimouski-Neigette et Centre de formation professionnelle Mont-Joli – Mitis, *Relance et portrait sociologique de la clientèle en formation professionnelle*, Année scolaire 2007-2008, juin 2009.

État de situation des interventions de COSMOSS Rimouski-Neigette « Saines habitudes de vie » dans les écoles du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, février 2010.

CAL de La Mitis, *En mouvement vers un Québec en forme*, Bilan et plan d'action annuel 2009-2010.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Approche École en santé*, 2003.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Plan stratégique 2009-2013*, 2009.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Résultats aux épreuves uniques et diplomation, juin 2005 à juin 2009*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Les indicateurs nationaux de réussite, 2006-2007* (mai 2009) et 2007-2008 (mars 2010).

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *La convention de partenariat MELS – commission scolaire*, Outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Phares, octobre 2009.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Plan d'action éducation, emploi et productivité*, avril 2008.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *La violence à l'école : Ça vaudrait le coup d'agir ensemble, Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé, Renforcement de la stratégie d'intervention Agir autrement pour les écoles en milieu défavorisé, Mise en œuvre de la 7^e voie de réussite de la Stratégie d'action ministérielle L'école j'y tiens, version du 9 novembre 2009.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2001 (production mars 2008) (pour indice de défavorisation).

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, Entrepôt de données ministériel, 18 janvier 2010 (pour la prévision de la clientèle scolaire).

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, documentation relative à la préparation des conventions de partenariat.